



CHSCT du 3 Février 2017

Il s'agit d'une synthèse, vos représentants CGT de par leurs préparations et implications ont occupé la quasi-totalité des débats. Le PV sera mis en ligne sur notre site dans quelques semaines

Représentants de l'Établissement présents:

- Mr Houssin
- Mme Chassaing
- Mme Brachet
- Mr Cabaye
- Mme Leys
- Mr Gadaut

Représentants du Personnel présents:

Pour la CGT : Mr Mirland – Mr Carlucci – Mr Massin – Mr Dours – Mr Tetaert - Mr Flament – Mr Piwon – Mr fathallah

Autres OS: Mr Watry – Mr desloover – Mme Mulot – Mr Majot – Mr Ladagnous – Mr Vercoutre – Mr Groux – Mr Lescornez

Prise de parole du secrétaire CHSCT

Monsieur le président, messieurs, mesdames les élus, je me permets de prendre la parole pour vous demander de mettre le point 13 en 1er point de l'odj comme prévu par l'article 17 du RI CHSCT. Car se ne sont pas des questions diverses mais bien notre odj qui normalement aurait du être fait conjointement le secrétaire CHSCT et vos services selon Article 15 du RI CHSCT ainsi que l'article 59 du décret 85-603. Cela permettra aussi aux experts convoqué par l'administration de pouvoir être libérer plus rapidement.

Merci .

Mr le président indique que les experts arrivent à partir de 11h, il est donc pour lui impossible de modifier l'ordre du jour.

1/ Approbation des PV CHSCT du 7 et 18 octobre ainsi que celui du CHSCT exceptionnel du 9 novembre 2016

Pour à l'unanimité

2/ Suivi des avis rendus

-Prise de parole Mr Piwon concernant le port de la barbe et la note de service n°2017-01 du cis Valenciennes, le sujet à déjà été débattu en CHSCT le 11 janvier 2017 et il n'était pas question de refaire le débat !!

Néanmoins un rappel à la réglementation et la hiérarchisation des textes démontre que cette note est caduque et n'a pas lieu d'exister !!

Mr Piwon insiste également sur le fait que ce genre de façon de procéder existe dans plusieurs centres de secours !!

Les membres CHSCT se demandent si le SDIS59, après l'armée mexicaine, ne ressemblerai pas à l'armée a Bourbaki !!??

Le directeur indique qu'il n'a pas connaissance d'une telle note, qu'il a refait l'organigramme pour ne pas avoir de chefs de centres qui se croiraient encore en système communal et qu'il règlera ça en interne...

-Nous interpellons le président au sujet de Risques Psychosociaux au sein du SSSM au sujet du nouvel organigramme

Le directeur nous répond que celui-ci s'effectuera tout au long de l'année et qu'il recevra le personnel concerné au fur et à mesure

-Nous demandons un point sur la géolocalisation des véhicules

3/ Commission habillement

-Le COL Copleux indique la validation du passage à l'échange pur des tenues type B2, en attendant la modification du décret habillement (1 seul type de tenue), il fait part de la difficulté à fournir tous les SPV en tenues de sport, les nouveaux les auront en dotation mais les actifs seront fournis au fur et à mesure.

-Prise de parole guillaume au sujet du non-respect du travail fourni conjointement avec l'administration en commission habillement !!

Effectivement les choix fait sur les packages et les principes de l'échange ne correspondent en rien à la communication faite aux contrôleurs EPI par le responsable de la formation !! (le LCOL COPLEUX veillera à rectifier la communication et la documentation présentée)

-Présentation chaussants par le syndicat SA

Le groupement habillement ne s'oppose pas à ce type de marché et la direction propose au LCOL Dubois de reprendre cette étude

Vote contre ce règlement habillement à l'unanimité des représentants car les documents présentés dans le livret CHSCT sont ceux initiaux avant la négociation effectué en commissions habillement (nous voterons pour quand les modifications auront été effectuées), vote pour de l'administration

4/ Parcours ARI Maubeuge

-Mr Fathallah prend la parole concernant l'utilisation par des civils :

Il rappelle que le CHSCT n'est pas un organe de contrôle néanmoins il existe un réel besoin de formation. Il s'interroge sur l'utilisation de ce parcours et à qui s'adresse-t-il? Car il y a quelques semaines ce parcours a fait l'objet d'une présélection pour des futurs SPV. Ces derniers ARI sur le dos avec un casque ont fait le parcours.

Le directeur va interroger la direction formation à ce sujet et rappel que cet outil n'est destiné qu'aux SP.

-Mr Tetaert demande si le COEPT est maintenant inscrit au Document Unique

Le CDT Bouche indique que celui-ci figure dans le DU opérationnel

5/ Insertion Handicap

-Mr Mirland se demande pourquoi ce sujet est remis à l'ordre du jour aujourd'hui, il a déjà été présenté mais pas encore validé

-L'ergonome se trouve encore dans le projet d'insertion alors qu'il n'y en a plus au SDIS, celui-ci sera missionné de l'extérieur en cas de besoin

-Mr Mirland demande pourquoi les inaptitudes passent en CMS de groupement (la CGT n'y est pas conviée) et pas en CMS départemental, la direction nous précise que la situation est dégrossie au niveau groupement pour passer ensuite en CMS départemental.

-Mr Dours demande ou en est le dossier des chaises portoir VSAV ou l'ergonome du SDIS avait statué, l'administration prend note...

-Mme Brachet demande si ce projet insertion handicap s'applique aux SPV, la direction répond qu'il n'y a accompagnement que pour l'emploi dans le civil de celui-ci.

Vote pour à l'unanimité du projet de communication

6/ Modification des visites Hygiène et Sécurité

-Mr Mirland fait remarquer que ce document n'est pas celui antérieurement discuté , il demande que les frais de route et de repas soient pris en charge comme c'était le cas l'année dernière et que le calendrier soit fait conjointement avec les représentants et non imposé, était donné que nous devons « jongler » avec nos gardes, que le suivi des actions soit voté en séance et non mis en information.

-Mr Dours demande ou en est le suivi de toutes les remarques que nous avons émises lors des visites effectuées ces 2 dernières années....il semble qu'elles aient atterri a la poubelle !! il n'a pas été traité !!!

Grosse colère des représentants CGT et SA, le directeur fait aussi part de son agacement et trouve inadmissible que ce travail de 2 ans, qui a en plus nécessité des ASA pour les représentants du personnel ai atterri a la poubelle, il demande que tout ce qui a été fait soit traité rapidement, il suivra cette affaire.

Vote pour : Avenir Secours

abstention : SUD et CFTC

contre : CGT, SA, FO

7/ Doctrine attentats

-prise de parole Angelo Carlucci : Suite à l'ordre du jour dans la présentation il est nécessaire de distinguer la doctrine attentat de la tuerie de masse. Sur la tuerie de masse notre position reste la même ce qui nous est demandé n'est pas de notre compétence puisque notre cœur de métier et le secours à personne. Il est noté dans le livret plusieurs niveau d'intervention pour la police N2 et N3 alors que pour les SP il est seulement indiqué une zone géographique VASCQ.

Malgré les engagements du SDIS sur la sécurisation des intervenants par la police et l'engagement en zone sécurisée des SP; Je fais remarquer que même les forces de police se retrouverons face à des situations incertaines et en même temps leurs sera demander de sécuriser les SP... Suite à l'affaire MHERA le responsable du raid avait témoigné de leur surprise quand celui-ci les a pris d'assaut, les débordé pour finalement être abattu par des snipers à l'extérieur de l'appartement.

Le RAID et le GIGN la BAC sont missionnés pour des missions particulières avec un haut niveau de technicité mais faire face à des guerriers, des malades qui ont pour objectif de tuer à maximum et se donner la mort n'est pas quelque chose parfaitement maîtrisée pour eux (tactique, équipement etc...)Et en plus ils doivent nous prendre en charge.

Notre propos n'est pas d'abandonner les gens mais de dire aux pompiers ce qu'ils encourent en termes de risque. Sans vouloir effrayer les pompiers: intervenir sous le coup de feu n'est pas donné à tout le monde et le risque réel doit être expliqué.

Le DGOP précise que le personnel a été formé, que les extractions se feront en corrélation avec les forces de l'ordre et sur la base du volontariat....

-Mr Piwon rappelle le CHSCT du 21 juin 2016 : Les SP n'ont pas à s'engager sur des zones de tuerie de masse dans les fondamentaux de la réglementation (missions des sapeurs-pompiers) pour faire de l'extraction, en zone dite «de guerre » c'est le rôle de l'armée ou forces de l'ordre, le SDIS ne doit pas subir le désengagement ou le sous-effectif des autres services, d'autant plus que nous ne sommes pas reconnus « métier a risque »

Le directeur appliquera les textes qui émanent du ministère de l'intérieur car ceux-ci sont a portée nationale.

-Mr Mirland interpelle l'administration sur la capacité physique des agents qui devront porter cet équipement lourd (au-delà de la formation) Y aura-t-il une liste identifiée de personnels...

-Le directeur dit clairement que cette mission sera confiée uniquement à ceux qui se portent volontaires / il n'y a donc pas d'obligation à prendre part à l'extraction de victimes quand la zone n'est pas sécurisée

-Nous demandons comment cela se passera l'acheminement des secours en cas d'attentat à l'autre bout du département, le directeur nous fait part d'une mutualisation avec le Pas-De-Calais pour la région dunkerquoise et une nouvelle unité dans l'avesnois.

-Mr gadaut nous dit qu'il y a eu une evolution depuis les deniers attentats et que nous ne pouvons pas tout prévoir

-le syndicat SA demande des protections auditives, le directeur va le mettre a l'étude

-Le syndicat FO demande la création d'une spécialité « risque attentat », le directeur refuse

vote pour : SUD

abstention : FO, Avenir Secours

contre : CGT, SA, CFTC

8/ Bilan programme de prévention 2016 et programme de prévention 2017

-Mr Mirland rappelle la réglementation (décret 2011-774 du 28/06/2011) et fait remarquer que celui-ci est léger au vu de ce qu'il se passe au SDIS 59, le CDT bouche précise que tout n'est pas repris dans ce programme....

vote pour : CFTC, Avenir Secours

abstention : SUD, FO

contre : CGT, SA

9/ Point sur les enquêtes rue des vignes, Seclin, Dunkerque et Lomme

-Accident rue des vignes : vote pour sur toutes les préconisations /intervention sur le sous-effectif

-Accident feu de maison toit de chaume : Vote sur les préconisations / Mr Mirland intervient sur les difficultés du déblaiement sur un toit de chaume, le rappel que la direction fait sur la « base du commandement avant toutes initiatives de rendre compte au COS » ne doit pas être un transfert sur les responsabilités / il rappelle que ce sont des sapeurs-pompiers aguerris et que personne dans ces situations n'est à l'abri d'être victime d'un effondrement ...Il intervient également sur le port de l'appareil respiratoire lors des déblais, les contraintes sont telles qu'il faudrait la ressources humaines en conséquent pour faire tourner les binômes...

-Accident sur manœuvre SAV : le directeur insinue que la spécialité SAV a été laissée pour compte à l'avantage des plongeurs ... Mr Mirland prend la parole en indiquant qu'il n'est pas concevable d'opposer ces deux spécialités qui sont sur le terrain souvent complémentaires / intervention sur les tenues, casques, motorisation des embarcations Il fait remarquer le travail sur ce dossier des 2 experts nommés par SA et CGT ...

Effectivement Fabien Natiez de par son expérience dans le domaine a pu amener de nombreux arguments.

-Enquête DGI Cis Lomme : le psychologue jette l'éponge ! Effectivement, contrairement à son rapport plutôt positif du psychologue du SDIS quant à la médiation, le CHSCT a reçu un courrier de 4 pages de l'agent qui n'est pas du tout en corrélation avec ses dires ... Hugues Tetaert, Jeremy Dours et David Mirland demandent une intervention urgente de la direction avant d'en arriver à des dérapages ...

10/ Accidentologie et registres

-Mr Dours demande comment sont traités les SST et DGI, les SST apparaissent clôturés alors que rien n'a été fait et les représentants sont prévenus trop tardivement des DGI. Le CDT bouche indique que les SST peuvent être clôturés par le pôle hygiène et sécurité alors qu'aucune action n'a été entreprise !!!! Nous rappelons que c'est le CHSCT qui doit statuer, non le pôle hygiène.

11/ Bilan sinistralité et accidentologie 2015

-Le syndicat SA revient sur le CHSCT du 15 mars 2016 où il avait été proposé des stages de conduite en situation de stress en collaboration avec le CNFPT, Mr Thierry inique que nous avons une école de conduite départementale et que ça devrait être pris en compte par celle-ci.
-Mr Mirland demande l'intégration des accidents de trajets des SPV se rendant au BIP, ceux-ci deviennent trop fréquents, nous demandons aussi l'ouverture d'une enquête

12/ Rapport d'activité annuelle de la médecine de prévention

-Le docteur Rollet présente le rapport sur les PATS.... et c'est tout !!!! Nous lui demandons ou en est le rapport SPV et SPP, il nous répond que sa lettre de cadrage a été faite pour les personnels PATS, pas pour les SPP !!!! Le docteur Lecoeuvre prend la parole et parle du imbroglio à cause du nouvel organigramme, qu'il va se mettre en relation avec le Docteur Rollet pour effectuer ce rapport...
Le Directeur s'agace une 3ème fois, il rappelle l'obligation du rapport SPP, qu'il ne faut pas se cacher derrière le nouvel organigramme, qu'il convoquera les responsables pour régler ça rapidement !

13/ Convention de partenariat pour l'entretien et la réparation de véhicules entre le département du nord et le SDIS

-Dossier remis sur table suite à la demande du CT
-Mr Mirland questionne sur le devenir des agents qui sont sur site et demande qu'on rentre en contact avec le CHSCT du département du nord
-Le LCOL Thiebaut indique qu'il n'y aura aucune incidence, le personnel en place passera plus de temps sur les véhicules de secours
Vote pour : Avenir secours, SA, SUD
abstention : CGT, FO, CFTC
contre : aucun

14/ Question des syndicats

-Par manque de temps, seul 3 questions seront reprises, le président propose tout de suite une nouvelle date, à savoir le 3 mars.
Une suspension de séance est demandée afin que les membres puissent s'entendre sur les 3 points présentés. Seuls SA, Avenir Secours et la CGT ont mis à l'ODJ des points, par équité la CGT propose qu'une question par OS soit prise en compte

A/ Exercice d'évacuation PATS (question du syndicat SA)

Le personnel PATS n'est pas formé en cas d'exercice évacuation, le CDT bouche prend le dossier et propose de l'élargir à l'ensemble des sites

B/ GPS dans les engins (question CGT)

Prise de parole Mr Piwon et Mr Carlucci au sujet des couvertures opé qui arrivent de plus en plus souvent :

Effectivement depuis plusieurs semaines nous pouvons constater des renforts sur d'autres CIS !! Renforts pour les risques courants du à la sur sollicitation de nos services ceci se voient changer d'appellation engin, n'ayant pas forcément la connaissance, l'expérience et les spécificités des secteurs !!

L'acquisition de ce genre de matériels tablette GPS avec la base parcellaire et application « verredeau » améliorerais et soulagerais les personnels engagées !!

De plus la possibilité de dématérialiser la feuille bilan avec ce matériel est possible (déjà mis en place dans plusieurs départements)

Le Directeur missionne le COL Barthod et le service concerné

C/ SPV en garde postée lors des intempéries (question du syndicat Avenir Secours)

Lors des derniers intempéries les SPV ont dû rester dans les centres de secours toute la nuit et dormaient sur des chaises ou à même le sol, il faudrait une réserve de lits PICOT dans chaque CIS